

NATIONS UNIES
Assemblée générale
QUARANTE-CINQUIÈME SESSION
Documents officiels

PREMIERE COMMISSION
50e séance
tenue le
vendredi 30 novembre 1990
à 10 h 30
New York

PROCES-VERBAL DE LA 50e SEANCE

Président : M. RANA (Népal)

SOMMAIRE

Débat général, examen des projets de résolution concernant la sécurité internationale et décisions à leur sujet (suite)

Rapport du Conseil économique et social (chapitre III, section D)

Conclusion des travaux de la Première Commission

Déclaration finale du Président

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.1/45/PV.50
10 décembre 1990

FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 55.

POINTS 68, 69, 70 ET 12 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL, EXAMEN DES PROJETS DE RESOLUTION CONCERNANT LA SECURITE INTERNATIONALE ET DECISIONS A LEUR SUJET

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (chap. III, sect. D)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Ce matin, la Commission va se prononcer sur le projet de résolution A/C.1/45/L.66/Rev.1 présenté au titre du point 69 de l'ordre du jour.

M. KOTEVSKI (Yougoslavie) (interprétation de l'anglais) : Depuis la publication du document A/C.1/45/L.66/Rev.1, les auteurs de ce texte ont tenu de nouvelles consultations et sont convenus d'y apporter quelques nouveaux changements. Je puis vous assurer que ces changements seront les derniers.

Les modifications ont trait au paragraphe 7 du dispositif qui se lirait ainsi :

"Se félicite du rôle actif récemment joué par le Conseil de sécurité dans l'exercice de sa responsabilité principale - le maintien de la paix et de la sécurité internationales - et exprime l'espoir que, dans le même esprit, il continuera à traiter des autres menaces à la paix et à la sécurité internationales."

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution A/C.1/45/L.66/Rev.1, tel qu'amendé oralement. Ce projet de résolution est intitulé "Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale" et a été présenté par le représentant de la Yougoslavie à la 48e séance de la Première Commission, le 29 novembre 1990. Je donne la parole au Secrétaire de la Commission.

M. KHERADI, Secrétaire de la Commission (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution A/C.1/45/L.66/Rev.1 est parrainé par les délégations de l'Algérie, du Bangladesh, de Cuba, de l'Egypte, de l'Inde, de l'Indonésie, de Madagascar, de la Malaisie, du Pakistan, de Sri Lanka et de la Yougoslavie.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Un vote enregistré a été demandé sur le projet de résolution A/C.1/45/L.66/Rev.1, tel qu'amendé oralement.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Thaïlande, Togo, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Tchécoslovaquie, Turquie.

Par 91 voix contre une, avec 29 abstentions, le projet de résolution est adopté.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant donner la parole aux délégations qui souhaitent expliquer leur vote.

M. LENZI (Italie) : Les douze Etats membres de la Communauté européenne, au nom desquels je m'exprime, se félicitent de l'adoption par consensus de la résolution A/C.1/45/L.67, "Application de la Déclaration sur la préparation des sociétés à vivre dans la paix". Les vues des Etats membres de la Communauté européenne sur la Déclaration ont été exposées au moment de son adoption, le 8 décembre 1978. Nous notons, cependant, que le projet de résolution qui vient d'être adopté marque la fin d'un exercice qui, compte tenu de l'évolution de la situation internationale, n'a plus de raison d'être. Vu les circonstances, nous avons pu nous joindre au consensus.

Mme CLERICI (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Je vais expliquer le vote de ma délégation sur deux des projets de résolution que nous venons d'examiner.

Ma délégation s'est associée au consensus en faveur du projet de résolution A/C.1/45/L.65, "Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée". Je veux faire quelques observations sur la proposition de tenir une conférence sur la sécurité et la coopération dans la région méditerranéenne. Les Etats-Unis appuient le plan visant à traiter des questions économiques et sociales fondamentales relatives à la région méditerranéenne au moyen de la coopération économique et du dialogue régional. Cependant, notre appui à ces objectifs et au projet de résolution ne signifie pas que nous approuvons la proposition de convoquer une conférence sur la sécurité et la coopération dans la région méditerranéenne.

Au sujet du projet de résolution A/C.1/45/L.66, intitulé "Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale", que la Commission a adopté ce matin, j'ai demandé la parole afin d'expliquer pourquoi nous avons voté contre ce projet de résolution. Ma délégation croit que, même si le projet de résolution a été amélioré par rapport aux projets de résolution adoptés au cours des dernières années, il comprend toujours plusieurs erreurs factuelles et reprend un certain nombre de concepts que mon gouvernement ne peut appuyer. Plus précisément, nous croyons qu'il est temps de réexaminer l'approche globale du projet de résolution à ce sujet.

Les Etats-Unis croient que les travaux des Nations Unies seraient revalorisés par la présentation de projets de résolution qui portent sur les questions examinées. Une grande partie du texte dont nous sommes saisis traite de questions

Mme Clerici (Etats-Unis)

écologiques, sociales et de développement. Ces questions sont importantes, elles sont en fait trop importantes pour ne pas retenir toute l'attention de l'ONU et elles sont effectivement traitées dans toute leur ampleur par d'autres instances - mais, telles qu'elles sont présentées dans ce projet de résolution, les questions sont tronquées, et nous croyons qu'elles ne reflètent pas toujours les accords intervenus à leur sujet, souvent par consensus, dans les instances appropriées.

Ainsi, la Déclaration sur l'apartheid adoptée à la seizième session extraordinaire, qui a été adoptée par consensus et appuyée par les Etats-Unis, reconnaît le droit de tous les peuples, y compris le peuple d'Afrique du Sud, de choisir leur propre destin et les appelle à s'associer pour négocier la fin de l'apartheid. La Déclaration attribue la responsabilité du démantèlement de l'apartheid et de la définition d'un nouveau système au peuple auquel elle incombe à juste titre, soit au peuple sud-africain. Nous ne croyons pas que c'est le moment de procéder à des condamnations théoriques stériles sur cette question spécifique.

Quant au projet de résolution dans son ensemble, ma délégation croit qu'il est temps d'aborder certaines questions d'une manière plus directe.

M. ALPMAN (Turquie) (interprétation de l'anglais) : Je veux expliquer brièvement la position de ma délégation au sujet du projet de résolution A/C.1/45/L.65, intitulé "Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée", que la Première Commission a adopté hier.

Comme dans le cas de projets de résolution analogues des années antérieures, ma délégation s'est associée au consensus dont a fait l'objet le projet de résolution. Cela constitue l'expression de notre vif intérêt pour le maintien et le renforcement de la paix et de la sécurité dans toute la région méditerranéenne. Je dois toutefois faire remarquer que le projet de résolution fait mention de certaines réunions auxquelles la Turquie n'a pas participé. Je déclare donc que notre participation à l'adoption du projet de résolution ne signifie pas que la Turquie est d'accord avec tous les éléments compris dans les conclusions de ces réunions.

M. AMIGUES (France) : La délégation française s'est associée au consensus sur le projet de résolution A/C.1/45/L.65 relatif au "Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée". La France regrette

M. Amiques (France)

cependant que les consultations sur ce projet de résolution, qui concerne un sujet auquel elle attache une grande importance, n'aient pas permis, cette année encore, d'aboutir à un texte pleinement satisfaisant malgré les efforts méritoires de la délégation de Malte.

Le produit de ces consultations est un projet de résolution dans lequel les positions de certains groupes d'Etats sont mieux reflétées que celles d'autres groupes. En particulier, ma délégation juge imprécis et déséquilibrés les paragraphes 4 du préambule et 2 du dispositif de ce projet de résolution A/C.1/45/L.65. La France espère que ces remarques seront dûment prises en considération lors de la prochaine session de la Première Commission et que les consultations menées alors permettront d'aboutir à un texte pleinement satisfaisant pour tous.

M. JANDL (Autriche) (interprétation de l'anglais) : La délégation autrichienne s'est abstenue lors du vote sur le projet de résolution A/C.1/45/L.66/Rev.1, intitulé "Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale".

Je tiens à dire la satisfaction de ma délégation aux auteurs traditionnels du projet de résolution pour les efforts qu'ils ont faits en vue d'améliorer le texte et le rendre plus acceptable aux délégations qui avaient des réserves à son égard. Nous remarquons avec satisfaction que le texte de cette année ne contient plus certains des éléments qui figuraient dans les résolutions antérieures, la plus récente étant la résolution 44/126, que ma délégation n'avait pu appuyer. Dans ce contexte, je dois toutefois ajouter que nous préférons la version originale du texte à la version révisée.

Si nous reconnaissons et nous félicitons des améliorations que je viens de mentionner apportées au texte, nous ne pouvons cependant pas être en mesure, à notre grand regret, d'appuyer le projet de résolution. A notre avis, le projet de résolution dans son ensemble tente d'englober tellement d'éléments différents que sa structure et sa portée conceptuelles sont quelque peu confuses. De plus, il y a quelques éléments dont la signification et les concepts sous-jacents ne sont pas clairs ni entièrement compréhensibles. Ainsi, dans le préambule, il est fait mention des besoins économiques des pays les moins avancés sans que soient solidement élaborés les aspects importants de l'interaction et du lien immédiats entre la situation économique, d'une part, et la stabilité et la sécurité, d'autre

M. Jandl (Autriche)

part. En outre, les paragraphes 10 et 14 du dispositif, par exemple, comprennent des formulations dont les fondements conceptuels et analytiques ne sont pas clairs.

Malgré la présence de divers éléments positifs dans le projet de résolution A/C.1/45/L.66/Rev.1, ma délégation, pour les raisons mentionnées, a dû s'abstenir, à la suite, en particulier, des changements apportés hier.

M. DA COSTA E SILVA (Brésil) (interprétation de l'anglais) : Pour manifester clairement son attachement total et son appui aux principes et aux concepts contenus dans la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale de 1970, qui a été adoptée pratiquement par consensus, le Brésil a voté pour le projet de résolution A/C.1/45/L.66/Rev.1, comme il l'a toujours fait lors des votes sur les projets de résolution antérieurs à ce sujet.

Nous nous félicitons de la souplesse et de l'esprit constructif des auteurs, qui ont tout fait pour tenir en compte, même lors de négociations de dernière minute, les préoccupations de nombreuses délégations, y compris la mienne, qui avaient toujours appuyé le projet de résolution sur cette importante question.

M. Da Costa e Silva (Brésil)

Je voudrais également, Monsieur le Président, vous remercier de nous avoir octroyé un temps supplémentaire pour nos consultations. Comme nous avons eu l'occasion de le souligner lors de notre intervention au cours du débat général relatif à la sécurité internationale, nous sommes convaincus que la Commission devrait consacrer plus de temps à l'étude de ce sujet qui revêt une importance particulière compte tenu de la situation internationale actuelle.

A cet égard, nous partageons pleinement les préoccupations énoncées dans le douzième alinéa du préambule relatif à l'environnement. Ma délégation est également convaincue que la question de l'environnement ne devrait pas être examinée en tant que question ayant trait à la sécurité internationale en raison des répercussions politiques, et par conséquent institutionnelles, qu'elle pourrait avoir. Notre vote en faveur du projet de résolution A/C.1/45/L.66/Rev.1 ne doit en aucune manière être considéré comme une acceptation de notre part d'assimiler le problème de l'environnement à ceux relevant de la sécurité internationale.

Pour terminer, ma délégation voudrait également faire une remarque à propos du sixième alinéa du préambule qui, sans aucun doute, s'est trouvé amélioré grâce à sa nouvelle rédaction. Aux côtés de la communauté internationale, nous nous réjouissons de l'évolution positive constatée en Europe vers une forme de relations s'appuyant sur des mécanismes de paix et de coopération. Il ne faut cependant pas oublier que l'Europe a été le théâtre d'une gigantesque course aux armements et d'un affrontement idéologique qui s'est profondément répercuté sur le reste du monde. La tendance nouvelle est sans nul doute de la plus grande importance et doit être chaleureusement accueillie et surtout encouragée et affirmée.

Cependant, il ne faut pas oublier que l'Europe n'est qu'une partie d'un monde très divers dont chacune des réalités historique, politique et économique requiert des solutions spécifiques. En Amérique latine, par exemple, nous maintenons une longue tradition de relations amicales fondées sur notre patrimoine historique commun et qui ont conduit depuis longtemps déjà à la création de nombreuses institutions de coopération régionale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons entendu le dernier orateur qui souhaitait expliquer son vote sur les points 68, 69 et 70 de l'ordre du jour relatifs à la sécurité internationale. Ainsi, la Commission a terminé l'examen de ces points de l'ordre du jour.

Le Président

Comme j'en ai informé les représentants le 9 octobre dernier lors de la réunion organisationnelle, la section pertinente du point 12 de l'ordre du jour, c'est-à-dire le chapitre 3, section D, du rapport du Conseil économique et social (A/45/3) intitulé "Coopération internationale dans l'élimination des conséquences de l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl", attribuée pour examen à la Première Commission, avait été intégrée aux points de l'ordre du jour relatifs à la sécurité internationale et devait être traitée dans le cadre du débat général mais, naturellement, en tant que question distincte.

Cependant, comme j'ai eu l'occasion d'en informer les représentants lors de la même séance du 9 octobre, j'avais consulté à ce sujet toutes les délégations concernées ainsi que le Président de la Deuxième Commission, étant donné que le point 12 était également inscrit à l'ordre du jour de cette commission où il devait faire l'objet d'un examen approfondi. De ce fait, au cours de l'examen de son programme de travail et de la mise au point de son calendrier, la Première Commission a décidé qu'elle ne voyait pas la nécessité d'examiner cette question. Je crois comprendre que la recommandation de l'Assemblée concernant le chapitre 3, section D, de ce point figurera dans le rapport de la Deuxième Commission.

Compte tenu de ces éléments et des nouvelles consultations, je crois comprendre que la Commission entend ne pas prendre de décision sur ce point de l'ordre du jour. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que tel est l'avis de la Commission.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au Secrétaire de la Commission qui souhaite faire une communication.

M. KHERADI, Secrétaire de la Commission (interprétation de l'anglais) : Je voudrais informer les délégations que, pour faciliter leur travail à ce stade de préparation des opérations de vote par l'Assemblée générale, en séance plénière, sur les questions relatives au désarmement, le secrétariat de la Première Commission a préparé un document officiel intitulé "Rapports de la Première Commission", qui sera distribué sous peu. Le but de ce document officiel est de faire figurer dans un tableau tous les documents "L" adoptés par la Première Commission avec, en regard, les cotes correspondantes telles qu'elles apparaîtront lors des scrutins en séance plénière. Nous espérons vivement qu'ainsi le travail

M. Kheradi

des membres de la Première Commission sera facilité et accéléré lorsque la plénière sera arrivée à ce stade.

Je voudrais ajouter aux fins du procès-verbal qu'un document de travail sera ensuite publié dans lequel le point sera fait sur les incidences financières des projets de résolution adoptés.

CONCLUSION DES TRAVAUX DE LA PREMIERE COMMISSION

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de la Tunisie qui a demandé à faire une déclaration au nom du Groupe des Etats africains.

M. JERANDI (Tunisie) (interprétation de l'arabe) : Alors que la Commission est sur le point de terminer ses travaux et l'examen de toutes les questions inscrites à l'ordre du jour, je voudrais dès l'abord vous exprimer, Monsieur le Président, au nom de ma délégation et de toutes les délégations fraternelles africaines de la Première Commission, nos plus chaleureuses félicitations pour l'excellente façon dont vous avez dirigé nos travaux en votre qualité de Président de la Commission. Votre grande efficacité est digne d'éloges. Nous vous remercions des efforts que vous n'avez cessé de faire au cours de la session, de l'attention que vous avez portée à nos déclarations et de votre volonté de tenir compte de nos préoccupations, allant toutes dans le sens de la réalisation du noble espoir de la Commission, c'est-à-dire l'instauration de la paix et de la sécurité dans le monde. Notre tâche, à la Commission, dont nous nous sommes acquittés de la meilleure façon possible, a été grandement facilitée grâce à votre présidence. A cet égard, je voudrais également exprimer les remerciements et la gratitude de toutes les délégations africaines de la Commission à tous les membres du bureau et au secrétariat de la Commission pour leur coopération, qui a grandement facilité notre tâche. Vous avez, Monsieur le Président, été à la hauteur de nos espoirs et nous avez facilité l'étude de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

Au nom de ma délégation et de toutes les délégations africaines, nous voulons vous dire combien nous avons apprécié toute l'aide que vous nous avez apportée et vous remercier de l'état d'esprit qui a prévalu au sein de la Commission. Bien que venant de différentes régions géographiques, la détente que nous constatons aujourd'hui dans les relations internationales nous permettra, nous en sommes certains, de construire un monde meilleur et une famille internationale scellée par une coopération et des intérêts communs, un monde de justice et de paix.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de la Turquie, qui a demandé à intervenir au nom du Groupe des Etats d'Asie.

M. ALPMAN (Turquie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, au nom du Président du Groupe des Etats d'Asie, j'ai l'honneur et le plaisir de vous féliciter de la manière diligente et compétente dont vous avez dirigé les délibérations de la Première Commission. Nous sommes particulièrement fiers de votre succès étant donné que vous êtes un membre éminent de notre groupe asiatique. La présente session de la Première Commission a été une session exemplaire, en harmonie avec l'esprit de coopération qui prévaut dans les relations internationales, esprit qui a été présent tout au long des travaux de la Commission comme le prouve notamment le nombre accru de projets de résolution adoptés par consensus.

Comme vous l'avez déclaré précédemment, Monsieur le Président, à l'occasion de l'achèvement des travaux de la Commission sur les points de son ordre du jour relatifs au désarmement,

"la Commission a fait un certain nombre de pas dans la bonne direction : elle a réussi à atténuer d'importantes divergences, à la fois en élargissant les domaines de consensus et en prenant des mesures concrètes dans les domaines du désarmement, et elle a rationalisé davantage encore ses travaux."

(A/C.1/45/PV.39, p. 76)

Nous vous rendons hommage ainsi qu'à tous ceux qui ont contribué à ce succès.

A cet égard, j'aimerais dire notre reconnaissance aux Vice-Présidents de la Commission, M. Ronald Morris de l'Australie et M. Sergei Martynov de la République socialiste soviétique de Biélorussie, ainsi qu'à notre Rapporteur, M. Latevi Modem Lawson-Betum du Togo.

Nous tenons également à exprimer nos remerciements au Secrétaire général adjoint, M. Yasushi Akashi, Chef du très efficace Département des affaires de désarmement, ainsi que M. Vasilij Safronchuk, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires du Conseil de sécurité, qui se sont toujours montrés disposés à mettre leurs connaissances spécialisées au service de la Commission.

Monsieur le Président, nous voudrions aussi, par votre intermédiaire, exprimer nos remerciements au Secrétaire de la Commission, M. Sohrab Kheradi, ainsi qu'à tous les autres membres du Secrétariat qui ont aidé la Commission dans ses travaux

M. Alpman (Turquie)

avec beaucoup de dévouement et de compétence. Il nous faut également remercier tout particulièrement les interprètes, les fonctionnaires de conférence et le personnel du Département de l'information de leur contribution, vitale pour nos travaux.

Tout en nous réjouissant à la perspective de la session de l'an prochain en espérant qu'elle sera l'occasion pour la Première Commission de remporter de nouveaux succès, qu'il me soit permis, au nom du Groupe des Etats d'Asie, de vous exprimer à nouveau, Monsieur le Président, mes sentiments de profonde gratitude.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de la Roumanie, qui parlera au nom du Groupe des Etats d'Europe orientale.

M. DRAGHICI-SUTIC (Roumanie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, la délégation de la Roumanie voudrait, en sa qualité de Coordonnateur du Groupe des Etats d'Europe orientale pour le mois de novembre, vous exprimer, à vous et aux autres membres du bureau, la reconnaissance du Groupe pour la manière efficace et fructueuse dont les délibérations de la Première Commission ont été dirigées, comme en témoigne le nombre impressionnant de projets de résolution adoptés par consensus.

Je voudrais également remercier les membres du Secrétariat qui, par leur activité, ont pleinement contribué au succès des travaux de la Commission.

Enfin, et ce n'est pas le moins important, nous tenons à remercier les interprètes, sans la contribution desquels toute l'activité des Nations Unies serait difficilement concevable.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant du Brésil, qui parlera au nom du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes.

M. ARAUJO CASTRO (Brésil) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis, au nom des délégations des membres du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes, de vous exprimer ma reconnaissance pour la compétence et l'efficacité avec lesquelles vous avez dirigé les travaux de la Première Commission au cours la présente session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Votre compétence diplomatique bien connue et votre longue expérience ont essentiellement contribué non seulement au déroulement sans heurt de nos travaux mais à la réalisation des résultats substantiels enregistrés à la présente session.

M. Araujo Castro (Brésil)

Les travaux de la Première Commission sont uniques en ce sens qu'ils sont axés sur des questions ayant une grande importance pour tous les membres de la communauté internationale. La Commission a rempli sa fonction d'instance de délibération et de négociation de la façon pratique et méthodique qui est la sienne, dans un esprit de dialogue et de compréhension, comme les résultats obtenus ne manqueront pas de le confirmer.

Monsieur le Président, je vous prierai de bien vouloir transmettre aux Vice-Présidents, M. Ronald Morris de l'Australie et M. Sergei Martynov de la RSS de Biélorussie, ainsi qu'au Rapporteur, M. Latevi Modem Lawson-Betum du Togo, toute la reconnaissance du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes pour l'aide précieuse qu'ils ont apportée à la Commission pendant la présente session.

Le Groupe tient également à remercier M. Yasushi Akashi, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, ainsi que M. Vasilij Safronchuk, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires du Conseil de sécurité.

Enfin, et ce n'est pas le moins important, je tiens à exprimer également notre gratitude au Secrétaire de la Première Commission, M. Sohrab Kheradi, ainsi qu'à ses compétents collaborateurs et aux fonctionnaires de conférence, aux interprètes et à tout le personnel d'appui, sans la collaboration desquels nos travaux n'auraient pas été possibles.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant du Danemark, qui a demandé à intervenir au nom du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats.

M. JAEGER (Danemark) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, au moment où les travaux de la Première Commission pour cette session touchent à leur fin, j'ai le grand plaisir de vous exprimer, au nom du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, la reconnaissance de tous et nos sincères félicitations pour la manière excellente et compétente dont vous avez guidé nos travaux au sein de cette importante commission.

Nos félicitations s'adressent également aux autres membres du bureau de la Commission ainsi qu'à M. Akashi, Secrétaire général adjoint du Département des affaires de désarmement, à M. Kheradi, Secrétaire de la Commission, et à tous les autres membres du Secrétariat. Nous remercions également les interprètes et le personnel technique qui, par leur efficacité et leur coopération, ont secondé les travaux de la Commission.

M. Jaeger (Danemark)

Les travaux de la Première Commission à la présente session se sont déroulés dans une atmosphère de sérieux et avec un très haut degré de coopération et de compréhension mutuelle, comme en témoigne le nombre accru de projets de résolution adoptés par consensus.

Nous comptons que cette tendance se maintiendra à l'avenir et se fera également sentir dans notre quête d'une rationalisation accrue des travaux de la Première Commission, à laquelle vous avez vous-même, Monsieur le Président, contribué considérablement grâce aux consultations que vous avez entreprises ces dernières semaines et dont on a pu voir les résultats dans le document de travail que vous avez présenté à la Commission.

DECLARATION FINALE DU PRESIDENT

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Avec l'adoption des projets de résolution relatifs à la sécurité internationale, nous avons terminé le programme des travaux de la session courante de la Première Commission et, avec la permission de la Commission, j'aimerais vous faire part de certaines réflexions personnelles sur nos travaux et nos réalisations de cette année.

A l'heure actuelle, l'attention du monde est tournée vers les Nations Unies. On reconnaît de plus en plus que l'Organisation, presque universelle par sa composition, est une instance irremplaçable pour la poursuite des objectifs de désarmement et de paix et de sécurité internationales. Il a été satisfaisant pour nous tous de constater que, cette année, la Commission a élargi ses zones d'accord sur plusieurs questions. Cela ressort non seulement des nombreuses décisions prises sans vote, mais aussi de la diminution du nombre de propositions présentées.

Comme je l'ai dit précédemment, à la fin de notre examen des points de l'ordre du jour sur le désarmement, près de 50 % des propositions soumises au titre des points de l'ordre du jour relatifs au désarmement ont été adoptées sans vote. Je suis certain que tous les membres de la Commission conviendront avec moi que cela montre bien que tous les intéressés se sont sincèrement et tenacement efforcés d'entreprendre les consultations nécessaires en vue d'aboutir à des positions communes dans la mesure du possible. D'ailleurs, le fait que moins de propositions ont été soumises cette année que lors de nombreuses années antérieures ne peut être interprété que comme le témoignage d'un intérêt renouvelé et stimulant de la part des délégations pour les questions de désarmement et de limitation des armements, qui sont au coeur des intérêts de sécurité de tous les pays.

Cependant, nous savons tous que nous restons saisis de plusieurs dossiers importants et complexes. Les efforts en faveur de la paix et du désarmement ne sauraient cesser maintenant que la guerre froide a pris fin. Les processus de changement et de réorientation des politiques offrent des possibilités dont la Commission doit tirer le maximum. Les objectifs sont clairs et l'Organisation nous fournit les moyens de les atteindre.

Dans ce contexte, l'éducation, la formation et la diffusion de données d'expérience et d'informations pertinentes sont des éléments cruciaux, et je suis heureux à cet égard de constater l'accord intervenu sur les trois projets de résolution traitant du programme de bourses d'études des Nations Unies sur le

Le Président

désarmement, des centres régionaux des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement et de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement.

Une meilleure connaissance des questions et des recherches en profondeur dans de nouveaux domaines nous permettent aussi d'approfondir notre compréhension des tâches qui nous attendent, ainsi que du rôle que peuvent jouer les Nations Unies. J'aimerais mentionner ici les trois études qui ont été lancées - sur les mesures propres à accroître la confiance dans l'espace extra-atmosphérique, sur les utilisations potentielles de ressources allouées à des activités militaires à des fins civiles de protection de l'environnement et sur les conceptions et politiques défensives de sécurité - ainsi qu'un rapport sur les aspects économiques du désarmement.

Compte tenu de la signature récente à Paris d'un accord de désarmement régional sans précédent, le Traité sur les forces classiques en Europe, nous pouvons aussi noter avec satisfaction qu'au niveau multilatéral, cinq propositions relatives au désarmement classique ont été adoptées sans vote par la Première Commission. Cette approche commune était évidente aussi dans les propositions traitant de la question des armes chimiques et biologiques. La Commission a de nouveau lancé son appel à tous les Etats pour qu'ils observent strictement les principes et objectifs du Protocole de Genève de 1925. Elle a également demandé que la priorité absolue soit accordée à l'intensification des efforts en faveur de la conclusion d'une convention mondiale interdisant les armes chimiques. La même communauté de vues a marqué la question des armes radiologiques et des nouvelles armes potentielles de destruction massive.

Malgré les événements positifs que j'ai mentionnés précédemment, je dois souligner que des progrès restent à faire dans certains domaines, y compris des domaines d'importance particulière. Ainsi, comme la Commission le sait bien, des divergences persistent sur les questions nucléaires. En particulier, en dépit d'efforts accomplis de bonne foi, la Commission a été incapable de rapprocher les positions sur la question de la cessation des essais nucléaires.

Le débat sur divers aspects de cette question était dans la même veine que celui qui a eu lieu à Genève lors de la quatrième Conférence d'examen des parties au Traité sur la non-prolifération, débat qui, selon toute attente, se poursuivra à la prochaine Conférence d'amendement. Il ne reste qu'à exprimer l'espoir que ces

Le Président

processus de changement dans le monde si souvent mentionnés et salués par la Commission aplaniront bientôt les divergences d'approche et leur enlèveront finalement tout intérêt.

Comme autre mesure visant à accélérer le processus de la rationalisation des travaux de la Première Commission, j'ai engagé des consultations approfondies avec les délégations sur la question et organisé plusieurs réunions officieuses du Groupe à composition non limitée des amis du Président pendant la session en cours. Compte tenu des vues et propositions diverses formulées lors de ces consultations, je saisis cette occasion pour présenter certaines propositions et suggestions dans un document de travail intitulé "Propositions relatives à la rationalisation des travaux de la Première Commission" (A/C.1/45/10), qui, je l'espère, serviront de base à l'examen de cette question. On notera en outre qu'en ma qualité de Président de la Commission pour la quarante-cinquième session, je serai disponible, avec l'assistance et la coopération du Secrétariat, pour faciliter les consultations nécessaires pendant la période intérimaire qui s'écoulera d'ici à la quarante-sixième session de l'Assemblée générale. La Commission souhaitera peut-être également examiner la question de la création d'un groupe de consultations permanent qui étudierait de manière plus systématique les divers aspects de la rationalisation des travaux de la Première Commission.

Je crois aussi que le débat de cette année sur la question de l'Antarctique a suscité plusieurs vues utiles, surtout en ce qui concerne le souci mondial croissant de voir s'instituer des mesures de protection efficaces de l'environnement antarctique.

A la fin de nos travaux, je suis encouragé par l'attitude positive des Etats Membres, qui abordent tous les aspects de la sécurité internationale avec une approche nouvelle compatible avec les défis et les possibilités de notre époque. Je crois qu'il faudra du temps aux Etats Membres pour analyser exhaustivement les événements spectaculaires qui se succèdent rapidement dans le monde actuel du point de vue de leurs propres besoins vitaux de sécurité. Comme le montrent la plupart des déclarations, la présente session a fait apparaître le fait que, malgré un nouvel environnement politique mondial prometteur, de graves menaces à la paix et à la sécurité demeurent.

Le Président

La Première Commission a amplement démontré qu'elle était en mesure d'apporter une contribution importante au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Je suis particulièrement heureux de constater qu'en dépit des points de vues divergents parfois exprimés par les délégations, un accord total se soit dégagé sur la nécessité de réactiver les travaux des Nations Unies dans le domaine du renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

Je ne saurais mettre un terme à mes fonctions de président sans remercier chaleureusement et sincèrement tous ceux qui ont coopéré étroitement avec moi au cours de ces derniers mois. Je suis particulièrement reconnaissant à mes collègues du bureau, les deux Vice-Présidents, M. Ron Morris, de l'Australie, et M. Sergei Martynov, de la RSS de Biélorussie, et au Rapporteur de la Commission, M. Latevi Modem Lawson-Betum, du Togo. Le Secrétaire général adjoint pour les affaires de désarmement, M. Yasushi Akashi, et le Secrétaire général adjoint pour les affaires politiques et les affaires du Conseil de sécurité, M. Vasily Safronchuk, ont, sans conteste, mérité ma profonde gratitude pour leur concours appréciable et les conseils qu'ils m'ont prodigués ainsi qu'à la Commission dans son ensemble.

Je pense que toutes les délégations se joindront à moi pour rendre hommage au Secrétaire de la Première Commission, M. Sohrab Kheradi, dont la compétence a grandement facilité nos travaux. Sa connaissance des questions du désarmement, ses qualités diplomatiques et son sens de l'organisation ont certainement enrichi nos travaux, et je tiens à ce qu'il sache que la Commission et moi-même lui sommes profondément reconnaissants. Je suis également sincèrement reconnaissant à ses collègues, notamment à son assistant, M. Sattar, et à Mme Perkins, M. Ion, M. Alasaniya, M. Fitzpatrick, Mme Bronakova, M. Gerardi-Siebert, Mme Marcaillou, Mlle Patil, M. Taylor et M. Cavrioushkin, qui nous ont apporté un concours appréciable. Je remercie, naturellement, les fonctionnaires de conférence, les interprètes, les procès-verbalistes, les analystes et tous ceux qui ont permis à la Commission de travailler efficacement.

La séance est levée à 11 h 55.